



# Compte rendu du conseil municipal du 26 octobre 2018

Présents : M. Jean-Michel CHARLAT, Mme Nathalie MARIN, M. Pierrick BELLAT, Mme Karelle TRÉVIS, M. Jacques FOURNIER, Mme Lucile SURRE, M. Jacky GRAND, M. Daniel DUMAS, Mme Françoise RABILLARD, M. Franck PRADIER, M. Pascal MALTERRE, Mme Mireille TAHON, M. Christian DUFRAISSE, Mme Martine SANSONETTI, Mme Sylviane VANDERLENNE, M. Patrice ROYET, M. Jean JALLAT, Mme Hélène SIMONINI, M. Alexandre BODIMENT, M. Jean-Louis GRAS, M. Pierre MOULHAUD.

Excusés ayant donné procuration : Mme Béatrice TESSAROTTO par Mme Lucile SURRE, M. Eric VAURIS par M. Jacky GRAND, Mme Nathalie THIESSET par Mme Martine SANSONETTI, M. Alain DAURAT par M. Pierrick BELLAT.

Absents : M. Jean-Pascal BLACHE et Mme Emmanuelle BELETTE.

A été nommée secrétaire de séance : Mme Lucile SURRE.

## **1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 21 SEPTEMBRE 2018**

Le conseil municipal aura à approuver le procès-verbal de la séance du 21 septembre 2018.

Le conseil approuve le procès-verbal de la séance du 21 septembre 2018 par 23 voix pour et 2 abstentions (Jacques FOURNIER et Jean JALLAT).

## **2. FINANCES : SUPPRESSION DE DIFFERENTES REGIES DE RECETTES**

Pierrick BELLAT présente le rapport.

La ville de Billom a créée différentes régies de recettes afin de gérer ses services publics et plus particulièrement les services à destination des familles.

Par délibération du 4 octobre 1996, une régie de recettes pour la garderie périscolaire a été créée.

Par délibération du 12 septembre 2003, une régie de recettes pour la garderie de l'école primaire a été créée.

Par délibération du 7 février 1997, une régie de recettes pour le centre de loisirs a été créée.

Par délibération du 7 février 1997, une régie de recettes pour les photocopies et les relevés de matrice cadastrale a été créée.

Une régie de recettes permet à un régisseur d'encaisser les recettes pour le compte d'une collectivité énumérées dans l'acte constitutif de la régie, à la place du comptable public assignataire, des recettes.

Les modes de paiement ayant évolués, la facturation de ces services s'effectue par l'édition de facture avec possibilité de paiement par prélèvement sur les comptes des usagers ou directement auprès des services de la trésorerie.

Les photocopies dont le nombre a fortement diminué du fait de l'usage des nouveaux modes de communication sont aujourd'hui effectuées gratuitement.

Monsieur le Maire propose de supprimer ces régies de recettes et ainsi permettre de dégager les agents de leur obligation de contracter une assurance.

Patrice ROYET indique être gêné par la suppression de service de proximité.

Karelle TREVIS précise qu'il est toujours possible de payer ces services en espèce à la trésorerie de Billom.

Monsieur le Maire précise que l'abrogation de ces régies ne supprime pas de service de proximité au contraire, la ville a mis en place un mode de facturation qui permet au choix des familles soit le prélèvement, soit le paiement en trésorerie.

Monsieur le Maire met aux voix la suppression des 4 régies de recettes évoquées ci-dessus.

**Voté à l'unanimité**

### **3. FINANCES : TARIFS 2019**

Pierrick BELLAT présente le rapport

Il expose les propositions de modification de tarifs communaux applicables pour l'année 2019.

Patrice ROYET fait observer que le tarif de 100 € par jour pour les cirques lui semble énorme.

Pierrick BELLAT indique que jusqu'à maintenant le tarif appliqué au cirque n'était pas très précis et qu'il a souhaité clarifier les choses et créer des tarifs pour les forains en fonction de la taille des manèges.

Il propose de fixer le tarif pour les cirques à 100 € par installation.

Patrice ROYET le rejoint sur le fait qu'il est nécessaire qu'un tarif existe mais indique que ce tarif doit rester raisonnable.

Pierrick BELLAT indique que la comparaison avec le tarif d'autres communes montre une très grande variété en fonction de la volonté ou non d'accueillir les cirques.

Monsieur le Maire propose de retenir pour les cirques le tarif de 100 € par jour.

Monsieur le Maire indique la création d'un nouveau tarif pour la location de salle. Les tarifs existants étaient énormes et traduisaient la volonté de ne pas louer les salles. Il informe le conseil de la demande de location pour une longue période d'un organisme de formation de chômeur de longue durée, aussi il est proposé un nouveau tarif afin de répondre à ce besoin.

Monsieur le Maire met aux voix l'adoption de la grille tarifaire présentée.

**Voté à l'unanimité.**

#### **4. FINANCES : REAMENAGEMENT DE LA DETTE GARANTIE DE L'OPHIS**

Pierrick BELLAT présente le rapport.

La mise en place de la réduction du loyer de solidarité pour que les bailleurs sociaux prennent en charge les baisses de l'APL décidées dans le cadre de la loi de finances, s'est accompagnée de mesures financières destinées à ce que ces derniers absorbent la baisse importante des loyers occasionnée par cette mesure et maintiennent un niveau de production soutenu pour faire face aux besoins de logement en France.

Pour ce faire, l'Etat a encouragé le rallongement des durées de remboursement des emprunts contractés par les bailleurs sociaux pour financer la construction des logements. La caisse des dépôts et consignation principal financeur du logement social, a accordé des conditions dérogatoires afin de permettre un allègement des annuités par un rallongement de la durée des financements et des conditions de taux favorables pour en limiter l'impact financier.

L'OPHIS a reprofilé une part importante de ses encours afin de pouvoir s'adapter à ce nouveau modèle économique et maintenir sa capacité d'investissement pour le développement, l'entretien de son parc et pour l'amélioration de la qualité de son service tant auprès des locataires que de ses partenaires institutionnels.

Afin que ce réaménagement puisse être mis en œuvre, l'OPHIS a sollicité la ville de Billom pour que cette dernière délibère sur les nouvelles conditions qui prévaudront pour les emprunts sur lesquels la ville s'est portée garante lors de la construction des logements sur le territoire.

L'essentiel des changements tiennent au rallongement de la durée des emprunts dont le montant garanti à ce jour ne change pas.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer les avenants de réaménagement de l'emprunt 83762 et de l'emprunt 83800 contractés entre l'OPHIS et la caisse des dépôts et consignations suite au changement de modèle économique de financement des logements sociaux.

Monsieur le Maire met aux voix l'autorisation suite au réaménagement de la dette de l'OPHIS, à réitérer la garantie de la ville pour les emprunts 83762 et 83800 contractés entre l'OPHIS et la caisse des dépôts et consignations.

**Voté à l'unanimité**

## **5. FINANCES : DECISION MODIFICATIVE N° 3 DU BUDGET PRINCIPAL**

Pierrick BELLAT présente le rapport.

Afin de financer quelques dépenses imprévues et de rectifier des imputations du BP 2018, il y a lieu de prendre une décision modificative n°3 du budget communal.

Monsieur le Maire indique que le parquet de la salle du moulin de l'étang sera vitrifié. En effet suite à une expertise effectuée par une entreprise, il apparait qu'il est préférable de vitrifier le parquet plutôt que de le cirer et le poncer et ceci sans risque que le sol devienne glissant. Cette technique de vitrification a une durée de vie d'environ 10 ans.

Jean JALLAT demande si cela a un lien avec la reprise faite cet été.

Monsieur le Maire précise que quelques reprises complémentaires seront effectuées en fin d'année avant la vitrification. Compte tenu du calendrier chargé de la salle, l'entreprise retenue devra respecter le délai qui lui est imparti pour effectuer les travaux.

Monsieur le Maire met aux voix l'adoption de la décision modificative n° 3 du budget principal tel que présentée.

Voté par 20 voix pour et 5 voix contre (Jean JALLAT, Patrice ROYET, Hélène SIMONINI, Jean-Louis GRAS, Alexandre BODIMENT).

## **6. URBANISME : ATTRIBUTION DE SUBVENTION POUR LA REALISATION DE RAVALEMENT DE FAÇADES**

Jacques FOURNIER présente le rapport.

### **3 Rue Antoine Moillier**

Monsieur Pascal CARAYON a fait une demande de subvention communale pour la réfection des façades du bâtiment sis 3 Rue Antoine Moillier, l'Architecte des Bâtiments de France a rendu son avis favorable avec prescriptions sur ce dossier le 6 août 2018.

Le montant hors taxes des travaux est estimé à 4 089.80 € HT ; la subvention prévue selon la délibération n°2014-140 du 19 décembre 2014 et n°2018-059 du 8 juin 2018, au taux de 25 % plafonnée à 4 000 € s'élève donc à 1 022.45 € HT.

Hélène SIMONINI demande de quelle couleur sera la façade.

Jacques FOURNIER lui précise qu'elle sera beige rose. Il précise que le choix des coloris de façade est toujours le résultat d'une rencontre entre l'architecte des bâtiments de France, les propriétaires et des représentants de la ville.

Monsieur le Maire précise que le bleu de la façade de la place de la Halle a été choisi dans ces mêmes conditions.

Monsieur le Maire met aux voix l'attribution d'une subvention pour la réalisation du ravalement de façade du 3 rue Antoine Moillier de 1 022.45 € à Monsieur Pascal CARAYON sous réserve de la conformité des travaux.

**Voté à l'unanimité**

<b>7. VIE ASSOCIATIVE : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMENAGEMENT D'UN LOCAL ASSOCIATIF QUAI DU TERRAIL</b>
--

Jacky GRAND présente le rapport.

Depuis 2016, la commune de Billom a défini des objectifs forts en termes d'aménagement notamment avec l'élaboration d'une étude de stratégie urbaine sur le centre-bourg.

Cette étude a permis d'identifier les secteurs d'intervention pour la redynamisation du centre-bourg. La tranche conditionnelle de cette étude portera notamment sur l'avenir du bâtiment actuel de l'école maternelle.

Il convient dans une première étape de réaménager l'îlot mitoyen de l'école maternelle pour créer un local associatif, permettant de concentrer les enseignements de l'école intercommunale de musique dans l'immeuble Dischamps. L'aménagement de ce local permettra de développer les activités associatives et culturelles, le vivre ensemble et l'accès aux loisirs des Billomois.

L'estimation des travaux s'élève à 100 000 € HT, cette estimation comprend l'aménagement du rez-de-chaussée, de l'étage ainsi que de la vitrine.

Ce dossier a fait l'objet d'une demande de subvention au titre du Leader auprès du Parc Naturel Régional du Livradois Forez.

Suite à des échanges avec les services de la région, Monsieur le Maire propose au conseil de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la région Auvergne-Rhône-Alpes au titre des bourgs-centres.

Le plan de financement de ce projet est le suivant :

<b>Montant de l'opération TTC</b>	<b>120 000,00</b>	
TVA 20%	20 000,00	
Montant de l'opération HT	100 000,00	
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	<b>100 000,00</b>	<b>%</b>
Capacité d'investissement de la ville	30 000,00	30,00
LEADER	30 000,00	30,00
Région Aura Bourg Centre	40 000,00	40,00

Jean JALLAT demande le détail du projet.

Monsieur le Maire précise que le projet consiste en l'aménagement du rez-de-chaussée et de l'étage, ainsi que de la vitrine, et ce afin de réaliser l'aménagement complet du local.

Jean JALLAT demande si ce lieu permettra d'accueillir plusieurs associations.

Jacky GRAND indique que cet espace accueillera la MLC et d'autres associations, et que cela permettra de concentrer l'école de musique dans les salles de l'immeuble Dischamps.

Jean JALLAT demande si cela entraînera des changements pour le club amitié.

Jacky GRAND précise que rien ne changera pour cette association, elle restera dans les locaux actuels.

Monsieur le Maire précise que l'estimation de cet aménagement est beaucoup plus élevée qu'initialement prévue car la ville a été sollicitée par la région pour déposer un dossier de demande de subvention au titre du dispositif bourg-centre. Cette possibilité de subvention génère une possibilité de faire plus de travaux.

Pierrick BELLAT souligne le taux important de subvention sur cette opération.

Monsieur le Maire met aux voix l'autorisation de déposer un dossier de demande de subvention au titre du dispositif Bourg-centre auprès de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour la rénovation du local associatif Quai du Terrail.

**Voté à l'unanimité**

## **8. TRAVAUX : AVENANT AUX MARCHES DE TRAVAUX DE LA REHABILITATION DE LA SALLE DES FETES DE TINLHAT**

Daniel DUMAS présente le rapport.

La commune a décidé de rénover la salle des fêtes de Tinlhat et d'effectuer ces travaux dans le cadre du programme « économies d'énergie dans les territoires à énergie positive pour la croissance verte » (CEE PRO-INNO-08) porté par le syndicat mixte du Parc Livradois Forez.

Par délibération du 12 juillet 2018, le conseil municipal a attribué les marchés pour la réalisation de ces travaux.

L'avenant n° 2 d'un montant de 653.75 € HT est proposé à l'approbation du conseil municipal au lot 2 Bardage attribué à l'entreprise SUCHEYRE et consiste en la création d'une trappe de visite dans la salle afin de pouvoir avoir accès aux différentes gaines techniques dans le faux plafond.

Le nouveau montant du marché est fixé à 11 922.75 € HT soit 14 307.30 € TTC.

Monsieur le Maire encourage les membres du conseil a allé voir le résultat des travaux, il précise que les plaques de bois de la casquette ont été réajustées et non changées. Malgré le budget contraint, les travaux ont permis de réaliser une belle amélioration de la salle ainsi qu'un WC PMR et un placard de rangement.

Monsieur le Maire précise que dans l'immédiat, la salle ne dispose pas de stores, de nouveaux stores seront budgétés en 2019.

Pierre MOULHAUD indique que les stores avaient 4 ans.

Monsieur le Maire précise que les stores étaient cassés et en très mauvais état.

Monsieur le Maire informe le conseil que la mairie de Tinthat sera utilisée par le cercle populaire pour des réunions, il précise que le président de cette association a changé.

Monsieur le Maire met aux voix l'approbation de l'avenant n°2 d'un montant de 653.75 € HT au marché conclu avec l'entreprise SUCHEYRE pour le lot 2 Bardage dans le cadre de la rénovation de la salle des fêtes de Tinthat et l'autorisation de signer l'avenant correspondant.

**Voté à l'unanimité**

## **9. VŒU CONCERNANT LES ACTRICES ET LES ACTEURS DU SPORT FRANÇAIS**

Jacky GRAND présente le rapport.

Les actrices et acteurs du sport français expriment légitimement leur colère depuis quelques mois. La suppression annoncée de 60% des effectifs du Ministère constitue en effet une décision d'une gravité sans précédent.

Dans la perspective des Jeux Olympiques de 2024 à Paris et de l'objectif de 80 médailles françaises, les fédérations sportives demandent au contraire un accompagnement renforcé de la part des conseillers techniques du Ministère.

Différents appels sont signés, relayés par des pétitions qui vont dans ce sens.

L'organisation des JOP doit être l'occasion de dynamiser l'ensemble du monde sportif, tout niveau confondu. C'est l'occasion de construire de nouveaux équipements durables dans le temps, de renforcer la pratique pour toutes et tous, de développer l'accès au sport aux personnes handicapées.

Le Conseil Municipal de Billom renouvelle son soutien plein et entier aux bénévoles, aux actrices et acteurs du sport amateur et professionnel.

Sans eux, aucune médaille olympique ni aucune coupe du monde ne peuvent être gagnées. Il appelle le gouvernement à entendre leur colère et demande à Madame la Ministre des Sports à revenir sur cette décision désastreuse.

Jean JALLAT demande s'il est possible de modifier le vœu. En effet, il considère que ce sont les jeunes qui seront les plus impactés par ces décisions et que la perspective des JO, et l'objectif de 80 médailles ne constituent pas l'essentiel de la problématique. Il souligne l'importance du travail des clubs envers les jeunes.

Jacques FOURNIER indique rejoindre les propos de Jean JALLAT, et précise que le vrai enjeu ce sont les jeunes et les clubs.

Patrice ROYET indique que les vrais enjeux du territoire se sont les clubs.

Pierrick BELLAT précise que cette politique consiste à supprimer à terme les directions régionales du ministère des sports ainsi que le CNDS. Les jeux olympiques sont un moment important mais le maillage associatif du sport est capital. Il précise également que 2 enfants du secteur jouent en pro D2 au rugby et qu'il y a également à Billom un champion de boxe.

Le conseil approuve à l'unanimité le vœu sous réserve de supprimer la référence aux jeux olympiques et de faire référence aux jeunes sportifs.

## Questions diverses

- 1) Monsieur le Maire informe le conseil de la réception d'une lettre de Monsieur MAUREL. Il précise qu'il a l'intention de lui adresser une réponse. Il signale que Monsieur MAUREL a pris un conseil et que la commune également.  
Monsieur le Maire indique qu'il est normal que Monsieur MAUREL fasse part de ces inquiétudes.  
Monsieur le Maire expose qu'il l'a rencontré dans la rue et qu'il l'a informé que le projet allait être présenté aux riverains puis, ce dernier pour avoir plus de détails sur le lieu d'implantation est venu le rencontrer lors de sa permanence où ils ont échangé sur le projet de pôle enfance.  
Le lendemain Monsieur MAUREL a fixé unilatéralement à Monsieur le Maire un RDV. Un entretien a été fixé le jeudi suivant et entre temps il a adressé un courrier à l'ensemble des membres du conseil municipal.  
Monsieur MAUREL sollicite le déplacement de l'implantation du projet.  
Monsieur le Maire précise qu'il n'y a pas d'obligation d'informer les voisins d'un projet d'équipement public, même s'il est toujours bien de concerter les riverains.  
Il indique que le conseil a beaucoup débattu de ce projet et précise qu'il était indiqué dans l'édito du bulletin n° 7 que le projet serait implanté à côté du parking de la piscine.  
Patrice ROYET indique qu'il y a un risque de procédure.  
Jacques FOURNIER indique que dans le cahier des charges, il n'y avait pas d'indication du lieu d'implantation, était mentionné seulement le numéro de la parcelle. Le choix plus précis du lieu d'implantation a été effectué lors du choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre. Il indique qu'il n'y a pas d'ambiguïté sur le lieu d'implantation, il a toujours été évoqué chemin de la Croze, il rappelle que le choix du lieu d'implantation a été réalisé par une délibération en juin 2016.  
Christian DUFRAISSE indique que l'idée du lieu d'implantation date de la mandature de Pierre GUILLON.  
Patrice ROYET précise que le groupe « Billomois réveillons-nous » est contre ce projet mais pour d'autres raisons.  
Jean-Louis GRAS précise que précédemment l'avocat de la ville était Maître MICHEL.  
Monsieur le Maire indique que ce n'est plus l'avocat de la ville.
- 2) Monsieur le Maire informe le conseil que l'immeuble de Monsieur Balségur a trouvé un acquéreur avec un projet intéressant.  
Jacques FOURNIER précise que suite à l'étude du collectif Virage, une étude d'architecture plus pointue sera nécessaire.



- 3) Monsieur le Maire indique avoir rencontré avec Daniel DUMAS les représentants de la société CIRCET qui est chargée de l'installation de la fibre optique. 9 coffrets seront installés dans Billom, les travaux se dérouleront en 2019 et dureront 6 – 7 mois. La partie commerciale effectuée par les fournisseurs de service se déroulera en 2020. Daniel DUMAS précise que les entreprises de la zone artisanale peuvent si elles le souhaitent déjà être reliées à la fibre optique.  
Jean JALLAT demande si cela nécessite la réalisation de travaux de voirie.  
Daniel Dumas indique que cela ne nécessite pas de travaux de voirie, seulement quelques interventions sur les trottoirs.  
Monsieur le Maire précise qu'un représentant de CIRCET va passer chez les particuliers pour connaître les usagers intéressés par la fibre.
- 4) Jean JALLAT indique être choqué dans le bulletin municipal par l'appellation « minorité » pour son groupe plutôt que par le nom de la liste.  
Monsieur le Maire indique qu'il trouve la nomination « opposition » trop violente et que l'appellation « minorité » lui semblait plus constructive. Il souligne l'absence de volonté de dénigrement.  
Lucile SURRE précise que l'appellation « minorité » est utilisée dans les comptes-rendus de conseil municipal car cela paraissait plus constructif que le terme « opposition ».  
Jean-Louis GRAS indique que ce terme ne l'a nullement choqué.
- 5) Jean JALLAT évoque son inquiétude sur les conditions d'hygiène dans lesquelles vivent les habitants des caravanes à côté du camping.  
Monsieur le Maire précise que l'installation de 6 caravanes a été autorisée, il s'agit de famille qui doivent s'installer sur un terrain à Estandeuil leur appartenant. L'autorisation a été donnée pour quelques jours mais cela dure plus longtemps, Monsieur le Maire indique avoir pris l'attache des gendarmes.  
D'autres familles sont arrivées suite à un second refus d'un permis de construire, ces familles font un bras de fer et demande aux autres familles de faire le forcing. Ils vont probablement s'installer sur leur terrain.  
Le camping étant fermé, ils ne peuvent plus avoir accès à l'électricité et la mise hors d'eau hivernale du camping et du terrain du rugby a été effectuée.  
Monsieur le Maire signale que le grillage du rugby a été découpé.  
Alexandre BODIMENT précise que certaines personnes vont se servir en eau dans la zone artisanale de l'Angaud avec une tonne à eau. Il souligne qu'il faut faire pression par l'intermédiaire des gendarmes.
- 6) Pierrick BELLAT évoque les cérémonies du 11 novembre et fait lecture du texte suivant relatif au CENTENAIRE DE LA GRANDE GUERRE 1918-2018 :

L'année 2018 est marquée vous le savez par les célébrations de l'armistice du 11 novembre 1918. Il y a cent ans, le conflit de la Première Guerre Mondiale prenait fin. Comme partout en France, de nombreux Billomais ont rencontré la mort dans les tranchées ou dans les hôpitaux militaires.

L'année 18 marquant l'évènement particulier du centenaire, de nombreux évènements invitent depuis plusieurs mois à commémorer. Les communes ont été particulièrement sollicitées sur le plan des archives.

A Billom, des chercheurs nous ont contactés pour la présence de camps de prisonniers allemands ou encore de l'armée américaine sur le territoire communal. Il y a quelques jours, un comité nous a demandé de recenser les récipiendaires de la Légion d'Honneur en 14-18 originaires de notre commune pour publication dans le journal La Montagne.

Dans le contexte de ces commémorations, nous avons réfléchi au sens que nous comptons donner à cette année du Centenaire. Il a apparu important de penser d'abord aux victimes de la Grande Guerre. Ces Morts pour la France, dont les noms sont à présent dans la pierre, étaient de jeunes hommes d'une vingtaine ou d'une trentaine d'années pour la plupart. Surtout de conditions modestes, les familles étaient très éloignées des enjeux géopolitiques qui ont déclenchés ce conflit meurtrier. L'élan patriotique de l'époque a souvent pris le dessus sur la génération sacrifiée.

Avec cent ans de recul, les notions de sacrifice ultime que d'aucun porteront nous ont semblé en désuétude. C'est pourquoi la programmation portée pour ce centenaire fait appel à la réflexion à partir de deux supports qui vont faire l'objet d'une belle exposition : la littérature et les monuments aux morts. L'Amicale Laïque a donc travaillé sur une exposition "Soldats de pierre" qui traitera des monuments et des écrivains.

Du 10 novembre au 30 novembre 2018, l'Amicale Laïque de Billom présente l'exposition « Soldats de Pierre », en hommage aux victimes de la Grande Guerre. L'exposition traitera des monuments aux morts - 1914/1918 et des écrivains. Le vernissage de l'exposition aura lieu le 10 novembre à 11h30 en mairie de Billom.

Le 11 Novembre, une cérémonie se déroulera à Tinlhat puis à Billom. Pour marquer ce centenaire, nous associerons les jeunes du collège public qui nous proposeront plusieurs temps forts pour faire de cette matinée un véritable hommage aux victimes de la guerre. Parce que nous pensons que cette journée doit aussi parler de paix et de réconciliation, nous avons invité aussi les jeunes correspondants allemands.

J'espère que chacun d'entre vous pourra prendre un moment pour participer à ces deux dates importantes.

- 7) Lucile SURRE informe le conseil de la finalisation du projet de dépôt de livres installé dans la tour du parc des Biches. Elle insiste sur le caractère « collectif » de ce projet : la tour a été réhabilitée par les services techniques de la ville, de nombreux billomois ont apporté toutes sortes de livres, les étagères ont été réalisées par le chantier international cet été, l'enseigne sera réalisée par les enfants de l'ALSH pendant les vacances d'automne. Elle indique avoir reçu de nombreuses réactions positives. L'inauguration devrait se dérouler le 24 novembre 2018 (la date restant à confirmer) en présence de toutes les personnes ayant participé à ce projet, ainsi que de tous les billomois qui le souhaitent.

Monsieur le Maire clôt la séance à 22h10.